

Règlement Jeu Concours

« Jeu été 2021 / Alice's Garden »

Article 1 : Société Organisatrice

CHRONOPOST, Société Anonyme par Actions Simplifiée au capital de 32.632.000 €, dont le siège social est situé au 3 boulevard Romain Rolland, 75014 Paris France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 383 960 135 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du mardi 21/06/2021 à 12h au lundi 28/06/2021 à 12h.

L'opération intitulée « Jeu été 2021 », ci-après « le Jeu », est accessible via la page Instagram de Chronopost : <https://www.instagram.com/chronopost/> et Facebook <https://www.facebook.com/chronopost/>

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de Chronopost, qui désire participer gratuitement depuis la page Instagram et Facebook : <https://www.instagram.com/chronopost/> et <https://www.facebook.com/chronopost/> (désigné ci-après comme le « joueur » ou le « participant »).

La Société Organisatrice se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.3 Ce jeu ouvrant la participation aux mineurs, leur participation sera soumise à la condition qu'un accord préalable leur ait été donné du(es) parent(s) ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale ou à défaut du(es) tuteur(s) légal (aux) (ci-après la « Personne accompagnant »). Ainsi, toute personne mineure participant au Jeu sera réputée participer sous le contrôle et avec le consentement du(es) parent(s) ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale ou à défaut du(es) tuteur(s) légal(aux). La Société Organisatrice se réserve le droit de demander la preuve de cette autorisation à tout moment du déroulement du Jeu, notamment lors de l'envoi des dotations et pourra annuler la participation d'un joueur mineur dont le représentant légal ne validerait pas la participation.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

2.4. Les membres du personnel de l'Organisateur ainsi que les membres de leur famille, et, de manière générale, toute personne ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu-concours ne peuvent participer au Jeu.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Disposer d'un compte Instagram ou Facebook, et se rendre sur la page de Chronopost pour participer au concours : <https://www.instagram.com/chronopost/t> et <https://www.facebook.com/chronopost/>

2. Être abonné au compte Instagram ou facebook Chronopost : <https://www.instagram.com/chronopost/>, <https://www.facebook.com/chronopost/>.

Être abonné au compte Instagram ou facebook d'Alice's Garden : <https://www.instagram.com/alicesgardenfr/>, <https://www.facebook.com/alicesgarden.fr/>

3. Liker et commenter la publication Instagram ou facebook Chronopost en annonçant sa participation et en taguant deux amis.

Le Jeu sera organisé du lundi 21/06/2021 à 12h au lundi 28/06/2021 à 12h.

Le choix des gagnants se déroule comme suit : un tirage au sort, réalisé à l'issue du Jeu parmi l'ensemble des participations, sera effectué avec la formule « random » sur excel, afin de désigner huit gagnants (8), soit quatre (4) gagnants sur chaque réseau Instagram et Facebook. Dans l'ordre des tirages, le premier tirage pour un BBQ, le second pour une piscine, le troisième et quatrième pour une lampe décorative chacun.

Le joueur ne peut gagner qu'une seule fois sur toute la durée du jeu. Dans l'hypothèse où le joueur est désigné gagnant, il se trouvera dans l'impossibilité de jouer à nouveau.

Sous réserve des contraintes inhérentes aux connexions des participants, le Jeu est normalement accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : <https://www.instagram.com/chronopost/> <https://www.facebook.com/chronopost/>.

Lot 1 : Un barbecue Georges par réseau Instagram et Facebook

<https://www.alicesgarden.fr/product/barbecue-charbon-bois-57cm-georges-noir-recuperateur-cendres-grille-chrome-fumoir>

Lot 2 : Une piscine par réseau Instagram et Facebook

<https://www.alicesgarden.fr/product/piscine-gonflable-hors-sol-omega-bleue-ronde-457x84cm-avec-filtre>

Lot 3 : Deux lampes décoratives par réseau Instagram et Facebook

<https://www.alicesgarden.fr/product/lampe-table-led-forme-lampe-26cm-luminaire-exterieur-resistant-leau-recharge-sans-fil>

Article 4 : Sélection du gagnant

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant (être abonné à l'un de nos réseaux sociaux Instagram et Facebook ainsi qu'à l'un d'Alice's Garden). Les participants désignés seront annoncés sur la publication initiale du 21/06/2021 (en commentaire) et invités à envoyer en message privé à <https://www.instagram.com/chronopost/>, ses coordonnées : prénom, nom, âge, adresse, email, adresse postale et numéro de téléphone. Si le participant gagnant ne se manifeste pas en message privé avant le vendredi 2 juillet 2021 à 12h, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et son lot restera la propriété de l'Organisateur.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, fausse indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà envoyé.

Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé de plusieurs dotations, pour huit (8) gagnants :

Lot 1 : Un barbecue Georges par réseau Instagram et Facebook

<https://www.alicesgarden.fr/product/barbecue-charbon-bois-57cm-georges-noir-recupereur-cendres-grille-chrome-fumoir>

Lot 2 : Une piscine par réseau Instagram et Facebook

<https://www.alicesgarden.fr/product/piscine-gonflable-hors-sol-omega-bleue-ronde-457x84cm-avec-filtre>

Lot 3 : Deux lampes décoratives par réseau Instagram et Facebook

<https://www.alicesgarden.fr/product/lampe-table-led-forme-lampe-26cm-luminaire-exterieur-resistant-leau-recharge-sans-fil>

Article 6 : Acheminement du lot

Suite à sa participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants seront mentionnés dans les publications et devront contacter Chronopost en Message Privé sur la page Instagram <https://www.instagram.com/chronopost/> avant le vendredi 2 juillet 2021 à 12h, pour communiquer ses informations précédemment détaillées. Les lots seront envoyés aux gagnants à l'adresse postale renseignée par les gagnants en message privé.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la Société Organisatrice, il restera définitivement la propriété de la Société Organisatrice.

Les lots ne seront pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Chronopost - 3 boulevard Romain Rolland, 75014 Paris, France

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;

9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;

10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne à <https://www.instagram.com/chronopost/> ou Facebook <https://www.facebook.com/chronopost/>, et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le Jeu n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook/Instagram. La société Facebook/Instagram ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié au Jeu. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu, s'adresser aux organisateurs du Jeu et non à Facebook/Instagram. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

La Société Organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le Jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du Jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du Jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 9 : Accès au Règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse mail suivante : gagnants@chronopost.fr.

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour recevoir le lot gagnant, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, âge, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone...). Ces Informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix.

Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. Elles sont destinées à la société Chronopost, responsable du traitement et à ses sous-traitants éventuels.

Les Participants sont ainsi informés de la transmission de ces informations ainsi que le traitement de leurs données par la Société Alice's Garden de laquelle proviennent les lots.

Les informations sont utilisées uniquement dans le cadre du présent jeu concours. Elles sont conservées par Chronopost pour une durée maximale de deux (2) mois après la fin du jeu concours, ou pour une durée maximale de trois (3) ans si le participant accepte de recevoir la prospection par la suite.

Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la réglementation en matière de données à caractère personnel, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : 3 boulevard Romain Rolland, 75014 Paris, France ainsi qu'un e-mail à l'adresse suivante : gagnants@chronopost.fr en joignant la copie de leur pièce d'identité à la demande.

Le remboursement des frais de la demande de rectification ou de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique si un courrier a été adressé.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : 3 boulevard Romain Rolland, 75014 Paris, France. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.